

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

MISE EN PLACE D'UNE AIDE À LA MOBILITÉ. DÉCISION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

MISE EN PLACE D'UNE AIDE À LA MOBILITÉ. DÉCISION

Mme Cécile Poublan, Adjointe au Maire déléguée Solidarité et action sociale, présente le rapport suivant.

L'absence de moyen de locomotion constitue un des freins à l'insertion socio-professionnelle des publics fragiles. Des dispositifs gérés par le Département et la Région Nouvelle Aquitaine ou d'autres organismes pour le financement du permis B existent, notamment pour le public jeune âgé de 17 à 25 ans ainsi que pour les demandeurs d'emploi, même si parfois ils sont insuffisants pour couvrir le coût réel.

Toutefois, certains publics sont exclus de ces dispositifs alors même qu'ils peuvent être en difficulté financière et avoir besoin de mobilité pour leurs activités professionnelles ou personnelles.

Il s'agit donc de favoriser l'égalité des chances, notamment d'accès à l'emploi, en proposant une aide au financement du permis de conduire B pour les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle. Parallèlement à l'insertion professionnelle, l'insertion sociale des publics en situation de fragilité a pour objectif la participation à la vie de la cité, elle vise une autonomie matérielle et morale permettant de trouver une place dans la société.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville et le CCAS ont souhaité favoriser la mobilité des personnes en situation de fragilité en intervenant sur le financement du permis B ainsi que le AM (Apprenti Motard) pour certains jeunes âgés de moins de 17 ans.

A ce titre, la commune propose de cibler cette aide de la façon suivante :

1 - Compléter les dispositifs existants.

Au regard du coût, parfois important, supporté par les publics fragilisés, il sera mis en place une aide complémentaire pour les personnes qui bénéficient des aides existantes et selon les mêmes conditions d'accès :

- **Pôle emploi** : L'aide existante s'élève à 1 200€ à laquelle la commune rajoutera 400€ maximum sur production de l'attestation ou du courrier de prise en charge du financement du permis de conduire par le Pôle emploi.

- **Région Nouvelle Aquitaine** : La Région finance les publics jeunes, âgés de 17 à 25 ans, issus d'une qualification IV ou infra (bac ou infra bac) dont le revenu de référence par part fiscale est inférieur au plafond de référence. L'aide de la Région est de 1 200 €, à laquelle la commune rajoutera 400€ maximum sur production de l'attestation ou du courrier de prise en charge du financement du permis de conduire par la Région Nouvelle Aquitaine.

- **Département de la Gironde** : Dans le cadre des aides individuelles décidées par le Département, la CAF verse une aide entre 1 200 et 1 400€ aux allocataires du RSA.

2 - Déployer un soutien à la mobilité pour les plus fragiles dans les populations, exclues de ces dispositifs.

Ces participations au financement seront accessibles, sous conditions de ressources :

- Les jeunes Saint-Médardais de moins de 17 ans pour la participation au financement du AM (Apprenti Motard) qui constitue la formation pratique permettant l'accès aux 2 roues et réalisées en auto-école. La participation

sera de 0 à 100 % selon avis de la commission permanente du CCAS avec un plafond de 300€. Les ressources du foyer de rattachement devront être inférieures ou égales au SMIC par part fiscale.

- Les autres habitants de la commune sur dossier déposé au CCAS : Conditions de ressources : revenus inférieurs au SMIC par part fiscale avec un financement pouvant aller jusqu'à 1 200 €.

- les allocataires du RSA : participation de 400€.

Il est proposé l'instauration d'une aide financière mobilité dont la gestion reviendra au CCAS via son aide facultative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une participation pour ce dispositif d'aide à la mobilité au CCAS, sous forme de subvention pour un montant de 10 000€.

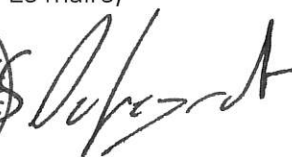
Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 16 décembre 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_162
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	MISE EN PLACE D'UNE AIDE À LA MOBILITÉ. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_162-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_162-DE-1-1_0.xml	text/xml	866
Nom original :		
DG20_162.pdf	application/pdf	781296
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_162-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	781296

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 10h42min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 10h42min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 10h42min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 10h44min47s	Reçu par le MI le 2020-12-21